même. Les vôtres s'arrêtent sous terre ; les nôtres y trouvent des ailes pour s'élancer dans l'infini de Dieu.

Et sans nous réjouir jamais de la mort de l'un des vôtres, car le plus scélérat d'entre vous a une femme qui pleure et un petit enfant qui vous aime, nous avons le droit, nous avons le devoir qu'impose, non pas le *fanatisme*, mais la croyance religieuse, de dire, chaque fois que dans ce duel insensé que vous avez livré à Dieu il tombe un des vôtres brutalement, cruellement frappé, nous avons le droit et le devoir de dire : « C'est la main de Dieu ! »

Et cette croyance que rien ne saurait détruire, c'est notre force. Nous y puisons la patience qui nous fait assister avec calme, avec indifférence, à vos triomphes d'un jour.

C'est elle qui nous calme et qui nous encourage.

Car nous nous souvenons, nous savons que Robespierre n'a vu qu'au dernier moment luire le pistolet de Meda, que Marat a longtemps baigné ses membres de bête fauve velue sans songer à Charlotte.

Et il nous plait, quand vous-mêmes vous ne savez pas pleurer modestement vos morts, quand il vous arrive imprudemment d'ameuter la foule curieuse autour de vos convois sacrilèges, quand vous souffletez notre Christ avec vos immortelles en papier peint et avec vos équerres de franc-maçon, il nous plait de vous rappeler sans cesse que vous serez brisés, un jour ou l'autre, par cette main de Dieu que la République a follement provoquée.

PAUL DE CASSAGNAC.

Bulletin Economique

La circulaire ci-dessous a été envoyée aux industriels et négociants de Tourcoing, par les soins de la Chambre de commerce:

Monsieur,

La nouvelle loi sur la Marine marchande, en allouant des primes à la construction et à la navigation françaises, a procuré à notre pavillon des chances de reprendre son importance.

Le Gouvernement, sur la proposition du Ministre des Postes et Télégraphes, et avec l'assentiment des Chambres, vient de doter de plus de 3 millions un service postal sur l'Australie.

Une somme de 40 millions a été affectée à l'aménagement du port de Dunkerque.

Il y a, dans l'ensemble de ces faits, une incitation pour l'industrie privée à s'associer à ces efforts et à profiter des subventions allouées. Nous avons pensé que l'industrie lainière, qui s'exerce principalement dans la région du Nord, et qui s'alimente surtout de matières premières exotiques, tirées de l'Australie et de La Plata, ne devait pas rester étrangère à ce mouvement, alors qu'elle est presqu'exclusivement tributaire des marchés de Londres et d'Anvers.

Avec M. Trystram, l'honorable député de Dunkerque, nous avons donc pris l'initiative d'une grande réunion à laquelle seraient invités tous les intéressés, et où on étudierait cette question d'une importance capitale pour notre pays.

Nous ne pouvons formuler un ordre du jour précis ; mais nous attendons de cette conférence et de l'échange d'idées qui devra s'y produire, un acheminement vers le but poursuivi.

Une institution de crédit, la Banque Maritime, récemment fondée, sous les patronages les plus sérieux, et une entreprise de transports maritimes, seront représentées dans cette séance par MM. les directeurs de ces sociétés, qui pourront proposer ou accueillir les mesures pratiques propres à concourir à un résultat satisfaisant.

Nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien honorer de votre présence cette réunion, qui aura lieu mercredi 11 janvier 1882, à trois heures, au local de la Chambre de commerce de Lille, situé dans la gare du chemin de fer du Nord.

Veuillez agréer, Monsieur l'assurance de notre considération distinguée.

TRYSTRAM, député, président de la Chambre de Commerce de Dunkerque.

A. DELFOSSE, président de la Chambre de Commerce de Roubaix.

Charles JONGLEZ, Président de la Chambre de Commerce de Tourcoing.

Echanges de paquets d'échantillons entre la France et le Grand-Duché du Luxembourg.

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui public un décret portant approbation de l'arrangement signé le 2 janvier 1882 relatif aux poids et dimensions des paquets d'échantillons de marchandises échangées par la voie de la poste entre la France et le grand-duché du Luxembourg. Voici le texte de cet arrangement :

Le gouvernement de la République française et le gouvernement du grand-duché de Luxembourg, désirant faciliter les relations postales entre les deux pays et usant de la faculté qui leur est laissée par l'article 15 de la convention de l'union postale universelle conclue à Paris, le 1er juin 1878, sont convenus de ce qui suit :

Les limites de poids et de dimensions des paquets d'échantillons de marchandises échangées, par la voie de la poste, entre la France et l'Algérie, d'une part, et le grand-duché de Luxembourg, d'autre part, peuvent être portées par l'administration des postes du pays d'origine au delà de celles qui ont été fixées par l'article 5 de la convention internationale du 1er juin 1878, sous la réserve expresse que ces limites ne dépasseront pas, savoir :

Pour le poids... 350 grammes.

Pour les dimensions.............. { 30 centimètres en longueur. / 20 » en largeur / 10 » en épaisseur.

Le présent arrangement sera exécutoire à partir de la date dont conviendront les administrations des postes des deux pays. Il abrogera, à partir de cette date, l'arrangement du 19 mai 1880.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Les théâtres brûlent un peu partout. Il y en a eu quinze de complètement détruits par le feu depuis onze mois.... Celui de Roubaix étant en planches, l'administration municipale a cru, non sans raison, qu'il importait, ici plus encore qu'ailleurs, de rechercher les moyens d'empêcher un sinistre ou, tout au moins, de limiter les désastres en cas d'incendie. M. Pierre Flipo, adjoint, M. Richez, directeur des travaux, et M. Alfred Argelliès, commandant des pompiers, ont visité, samedi matin, la salle du Boulevard. Divers mesures de sécurité ont été prescrites ; d'autres vont être mises à l'étude.

Dans cet ordre d'idées, nous croyons utile de faire connaître le compte-rendu d'un essai, qui vient d'être fait à Nantes, pour l'extinction spontanée, automatique, du feu. Voici le récit que nous empruntons au *Progrès de la Loire* :

« Nous avons assisté, dans les ateliers de l'institution Livet, à une expérience des plus intéressantes dirigée par M. de la Vilepoix, sur un appareil inventé par un de nos concitoyens, M. Oriolle, et destiné à arrêter automatiquement, un incendie à ses débuts. C'est l'incendie des *magasins du Printemps* qui a donné à M. Oriolle l'idée première de son appareil. De récents désastres ont donné malheureusement une nouvelle preuve de l'importance des recherches de ce genre.

Le problème que M. Oriolle s'est donné à résoudre est particulièrement intéressant. L'inventeur part de cette observation que l'incendie tantôt se développe dans un milieu où aucune surveillance n'en observe le début ni les progrès, tantôt éclate d'une façon foudroyante, prêt à faire de nombreuses victimes, dans des conditions de danger et d'épouvante qui troublent les esprits et ne permettent pas de prendre les mesures préservatrices les plus simples, celles-là mêmes qu'on avait d'avance préparées avec le plus de soin. Il s'agit donc de trouver un appareil qui n'ait besoin pour fonctionner ni de la présence de l'homme, ni surtout de sa présence d'esprit; que le feu lui même, au moment opportun, fasse agir, de telle sorte que le danger devienne lui-même le remède. Ce problème, M. Oriolle l'a complétement résolu par un appareil d'une extrême simplicité.

A l'extrémité d'une conduite d'eau, dont l'eau peut être emmagasinée sous une pression considérable, M. Oriolle place une petite pomme d'arrosoir, de la forme d'un dé à coudre, tantôt ouverte par une fente horizontale, tantôt percée de trous, selon le résultat que l'on veut obtenir. Cette pomme d'arrosoir, dont les dimensions peuvent varier avec celles de la conduite d'eau, est recouverte complètement d'une capsule en cuivre, qui repose elle-même sur une rondelle de caoutchouc. Une vis presse sur la capsule, serre la rondelle de caoutchouc et produit l'obturation parfaite.— Seulement et c'est là le trait de génie de l'inventeur — cette vis, qui tient la capsule en place, qui la presse, et qui oppose au passage de l'eau une résistance invincible, cette vis est logée dans une pièce de fer mobile, qui n'est solidaire de l'appareil qu'au moyen d'une petite barrette en métal fusible.

« On connait ces alliages, auxquels le chimiste Darcet a donné son nom, qui fondent à 80, à 60, à 50 et même à 45 degrés, selon la proportion des métaux employés; au dessous de la température de fusion, le métal a tout l'aspect, toute la résistance d'un métal solide. Aussi, dans l'appareil de M. Oriolle, la petite barrette de métal fait-elle complètement son office de résistance. Mais qu'un incendie commence, que la chaleur s'élève, dès que le point de fusion est atteint, — bien au-dessous de la température de l'eau bouillante, bien avant que la chaleur puisse même produire sur le corps humain une brûlure, — la barette fond, l'appareil se disloque et entraine en tombant la vis qui retenait la capsule. La capsule elle-même, que rien ne retient désormais, est rejetée par un jet puissant qui s'étale en évantail ou s'arrondit en parassol, et inonde autour de lui le foyer naissant dont la chaleur l'a mis en mouvement.

Tous ces effets, nous les avons vus s'opérer sous nos yeux avec une précision parfaite. L'appareil de M. Oriolle est appelé à notre avis, à un très grand succès. Pas un théâtre, pas un établissement important n'hésitera à disposer, sur tous les points où le feu pourrait exercer ses ravages, les appareils Oriolle, appareils immobiles et silencieux tant qu'on n'a pas besoin d'eux, mais toujours prêts à se réveiller dès que le danger l'exige.

Le maire de Tourcoing vient d'envoyer aux Industriels de la ville, la circulaire suivante :

Messieurs,

Dans un incendie récent, M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers a constaté, une fois de plus, que si, au début de chaque sinistre, les habitants de la maison, les voisins ou les premiers pompiers arrivés, pouvaient avoir immédiatement à leur portée les quelques engins de première nécessité en pareil cas, les progrès du feu pourraient maintes fois, être paralysés. Le matériel de secours aurait ensuite le temps de fonctionner et l'on parviendrait, dès lors, en bien des circonstances, à préserver des ateliers tout entiers et à prévenir ainsi des chômages toujours très préjudiciables aux patrons et à la classe laborieuse.

M. le commandant, dont la longue expérience ne peut être mise en doute, estime qu'avec une échelle, quelques crochets et une vingtaine de seaux en osier, doublés comme d'usage, toujours à la main dans la partie la plus accessible de chaque établissement industriel on se procurerait très-fréquemment le moyen de faire du premier coup la part du feu et de le circonscrire dans des proportions faciles à réduire un instant après.

Il m'a paru, Messieurs, que cet utile avis devait être mis sous vos yeux sans retard parce qu'il est du nombre des choses simples et pratiques. En effet, les mesures préventives conseillées par M. le Commandant Masquilier ne doivent occasionner qu'une minime dépense et peuvent éventuellement rendre d'immenses services partout, aucun établissement n'étant absolument à l'abri des chances d'incendie.

Il va sans dire, Messieurs, que la présente circulaire ne vous est adressée par mes soins qu'à titre de simple communication. Il vous appartient d'apprécier la suite dont elle vous paraîtra susceptible.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire de Tourcoing,
V. HASSEBROUCQ.

Nous rappelons aux personnes désireuse, de soulager les infortunés de Boulogne et du Portel que l'ouragan du mois de novembre a privé de leurs soutiens qu'une tombola est ouverte par M. Capelle-Clarisse, rue de Lannoy.

Les quatre vingt lots environ sont exposés actuellement chez Mme Veuve Esprit, (en face l'Eglise Ste-Elisabeth), parmi lesquels une jolie machine à découper le bois.

Le tirage aux lieu le 15 janvier.

Oscar Danchel a 38 ans, est batelier et couche dans la rue, arrêté dans la soirée du 6 janvier sous l'inculpation de vagabondage, il remercie aujourd'hui le gouvernement qui lui a procuré un gite.

Samedi, vers 3 heures de l'après-midi, le domestique de M. Dancette-Catel, messager, rue Nationale, àTourcoing, monté sur un camion, chargeait des bottes de fils, rue Motte, en face des magasins de Mme veuve Destombes-Versinée. Il fut subitement pris d'un éblouissement si violent qu'il tomba de son camion la face en avant. Il s'écrasa le nez et se fitune large fente au front.

Le sang jaillissait en abondance de ces deux blessures. Après les premiers soins, M. le docteur Rogeau a ordonné son transfert à l'Hôpital.

Les blesures sont peu graves, mais par suite du sang perdu, une fièvre très violente s'est déclarée.

LE RECENSEMENT. — La commune de la Madeleine-lez-Lille, qui comptait en 1876, 7,461 habitants en possède aujourd'hui 8,567.

Voici quelques résultats du recensement par cantons : canton d'Arleux, 1881, 13.583 ; 1876, 13.861 ; canton de Marchiennes, 1881, 22.930 ; 1876, 22,747 ; canton d'Orchies, 1881, 17.251 ; 1876, 17.462.

La préfecture du Nord n'a pas encore reçu les résultat de toutes les communes, mais d'après des prévisions qu'on croit fondées, l'arrondissement de Lille gagnera environ 40.000 habitants, et celui de Valenciennes qui avait en 1876 une population de 192.000 habitants s'élèvera à la suite du recensement de 1881, à 205.000 individus, mais l'arrondissement de Cambrai perd beaucoup.

L'ACCIDENT DE LA RUE DES TANNEURS. — On se rappelle l'effondrement arrivé il y a quelques mois chez un fruitier-légumier de la rue des Tanneurs, à Lille, et qui coûta la vie à une jeune fille de 20 ans, Marie Delporte. A la suite de cette catastrophe, le propriétaire et occupeur de la maison, M. Mendron, avait été tellement effrayé, que sa santé en resta fortement ébranlée. Nous apprenons qu'il a succombé vendredi soir.

A ce propos, nous dirons que les travaux de réparation exécutés sous la maison Mendron sont complètement terminés.

Quant à l'action intentée par M. Delporte, le père de la première victime, au propriétaire de la maison effondrée, on sait qu'elle est déjà venue devant le tribunal civil, et qu'elle a été remise à une date indéterminée.

Vendredi, vers cinq heures du soir, un incendie s'est déclaré dans un atelier servant de carderie, dépendant de la filature de M. Froidure, à Canteleu. Grâce à la promptitude des secours, le feu, qu'on attribue à la présence d'un corps dur qui s'est introduit dans la carde, n'a eu que peu d'importance.

Les pertes sont évaluées à 2500 francs.

LA TEMPÉRATURE. — Nous sommes en plein hiver... officiel, et il faut bien le croire, puisque l'almanach le dit. Mais c'est ici comme pour les chartes, qui « ne sont pas toujours des vérités. »

Ainsi, au lieu du froid, des neiges, des glaces et du patinage attendus et prévus par plus d'un astronome « clairvoyant » de l'Observatoire, voire même du journalisme, nous n'avons constaté, jusqu'aujourd'hui 8 janvier de l'an de grâce et de pluie 1882, que frimas se résolvant en eau et, comme échantillons sans doute, quelques flocons de neige, honteux de leur isolement et perdus au milieu de cet océan humide et boueux qui s'appelle l'hiver 1881-82.

Nous assistons à un avortement complet de la « saison froide ».

Le plus triste, c'est que la végétation, au lieu de subir un temps d'arrêt salutaire, a continué et nous voyons les plantes s'apprêter à lancer leurs bourgeons que les froids tardifs de mars pourraient bien menacer sournoisement de mort précoce.

Les terres imprégnées d'eau, au point d'en regorger partout, ne s'ameublissent pas et les cultivateurs redoutent déjà les *apprêts* des semailles du printemps.

D'un autre côté, les marchands de lainages restent avec leurs approvisionnements intacts; ils ne trouvent pas à les écouler. Que faire, en effet, de vêtements chauds dans un temps où le thermomètre n'est descendu, en décembre, que deux ou trois à 0° et s'est maintenu jusqu'ici, en janvier, entre 4° et 5° au-dessus en moyenne.

Pour consolation, voici maintenant ce que nous prédit le prophète-astronome Nick.

La première quinzaine de janvier sera assez belle sur la France. La seconde quinzaine présentera un temps plus variable, plus agité, plus *humide*, avec neige abondante, particulièrement sur les zones du nord et du centre, vers les 16, 20, 22, 25, 29. Gros temps: crues d'eau probables ; gelées intermittentes vives durant les accalmies ou éclaircies, première quinzaine et troisième dizaine notamment.

Tenons-nous donc pour avertis. Le temps va rester humide et le reste de l'hiver nous réserve encore de belles douches d'eau glacée.

Les Sociétés de secours mutuels à Tourcoing

Nos lecteurs applaudiront avec nous à l'excellent projet indiqué dans la note suivante, que nous sommes heureux d'enregistrer :

Le projet d'une vaste société de secours mutuels a éveillé, parmi les ouvriers de Tourcoing, des sentiments bien différents. Tandis que les uns, avec un empressement plus ou moins réfléchi, s'y faisaient inscrire, d'autres, en grand nombre, afin de sauvegarder leur indépendance et de conserver leurs vieux liens de confraternité, se préoccupaient des moyens de maintenir et de faire prospérer les anciennes sociétés.

Entrant dans les vues de ces derniers, et désireux de leur ménager un patronage désintéressé, des industriels et des négociants ont pris l'initiative d'une souscription, qui se continuera dans toute la ville.

Au lieu de donner leur concours à une société nouvelle, qui n'a pas encore fait ses preuves, et de se borner à une insignifiante cotisation de 10 fr. par an, ils ont résolu, au contraire, de récompenser les services des anciennes sociétés, et de leur venir en aide, au moyen de plus larges contributions, dont ils resteront eux-mêmes les dispensateurs.

La seule condition qu'ils mettent à leur intervention, est que les Sociétés continuent d'être exclusivement des Sociétés de secours mutuels, et qu'elles donnent, sous ce rapport, des garanties par le choix du Président d'honneur et du Médecin.

Le taux de la souscription a été fixé à 20 francs, par mois pendant cinq ans. La caisse ainsi formée pourra se grossir par des souscriptions moindres et des dons volontaires, distribués aussi sur une période de cinq années.

La souscription a pour but :

1° De payer les frais d'administration : registres, livrets, convocations, etc., etc., etc.; le traitement de celui qui est chargé de percevoir les cotisations, et les prix de la Fête annuelle ;

2° D'accorder aux sommes économisées une prime proportionnelle, afin d'accroître d'autant les placements faits sur l'Etat, d'accroître du même coup la subvention, que l'Etat attribue à toute société de secours, qui lui confie ses réserves, et d'arriver ainsi à réaliser plus promptement un fond plus considérable pour les pensions de retraites ;

3° De venir en aide aux sociétés qui seraient dans la gêne, pourvu que ces sociétés soient fidèles à leur règlement, qu'elles aient leur comptabilité en ordre, et qu'elles se gardent de toute dépense évidemment excessive.

NOTA. — A titre de renseignement, nous pouvons dire que, dès le premier jour, la souscription enregistrait 20 adhérents, ce qui représente déjà 5.000 francs par an.

Cambrai. — Le recensement de l'arrondissement de Cambrai est complètement terminé.

Voici les résultats que nous n'avions pas encore donnés :

Carnières	29.405 habitants.
Le Cateau	30.828 —
Clary	32.991 —
Marcoing	24.690 —
Solesmes	25.572 —

La population a diminué de 4.805 habitants.

Douai. — La statistique de l'Etat-Civil de Douai pour 1881 donne les résultats suivants :

Naissances, 736 ; Décès, 641 ; Mariages, 176.

Pont-à-Marcq. — Un cultivateur de cette commune, H. Bodoux, conduisant une voiture attelée de deux chevaux, a eu, le 3 de ce mois, l'imprudence de faire asseoir à ses côtés, sur le devant de sa voiture ses deux jeunes enfants. Par suite d'un choc qu'éprouva le véhicule, son petit garçon, âgé de 8 ans, tomba et eu la tête *broyée* par l'une des roues.

Quesnoy-sur-Deûle. —Nous avons parlé hier de l'arrestation du nommé Dennœulin, accusé de nombreuses escroqueries. Cet individu se faisant passer pour un ancien capitaine de zouaves en retraite, chez différentes personnes il se donna comme le tilleul et le bras droit de M. Des Rotours en leur promettant en son nom différentes faveur et leur indiquant les démarches à faire pour les obtenir. Naturellement ces personnes reconnaissantes pour un si bon conseiller, étaient heureuse de lui donner asile et assistance.

Les habitants de Quesnoy, sont unanimes pour féliciter la brigade de gendarmerie, du zèle et de l'activité qu'elle a montrés dans l'arrestation de ce malfaiteur, il était à craindre que le jour où il aurait été *sans ressources*, il aurait fait un mauvais coup ; déjà il avait subi une forte commandation à l'abbaye de Loos.

Denain. — On vient de mettre en état d'arrestation le nommé Henri Demory, accusé d'actes immoraux commis sur ses deux *petites filles*.

Il a été emmené à la prison de Valenciennes.

Seclin. — Vendredi matin, vers huit heures, un chien enragé a parcouru les rues de Seclin en mordant tous les chiens qui se trouvaient sur son passage. Il a malheureusement fait une victime : un jeune homme de 19 ans, le nommé Avez, a été mordu par cette terrible bête. M. Robert, commissaire de police de Seclin, s'est mis courageusement à sa poursuite et est parvenu à l'abattre. On a également abattu 30 chiens qui avaient été mordus.

L'état du jeune Avez est aussi satisfaisant que possible; on a immédiatement cautérisé la plaie.

Viesly. — La gendarmerie de Solesmes a arrêté, cette semaine, à Viesly, un malfaiteur des plus dangereux qu'on recherchait en vain depuis longtemps.

Cet individu, nommé Deliége, n'est âgé que de vingt-trois ans, mais il compte déjà de nombreuses condamnations pour vols. Arrêté, il y a un an, par la gendarmerie de Bouchain, qui l'enferma dans la prison de cette ville en attendant son transfert à Valenciennes, Deliége troua, pendant une nuit, la muraille de son cachot et s'évada.

Jeudi, les gendarmes de Cambrai l'ont emmené bien enchaîné à Valenciennes où il doit passer en jugement.

Berlaimont. — M. Domas, percepteur à Berlaimont, est nommé percepteur de 2e classe à Riom (Puy-de-Dôme).

M. Bournazet, percepteur à Maringue (Puy-de-Dôme), est nommé percepteur de 2e classe à Berlaimont.

Ligny. — Mardi, dans l'après-midi, la femme X.... retirait du feu un chaudron d'eau bouillante, qu'elle déposait à terre ; avant besoin de sortir quelques instants pour prendre de l'eau destinée à refroidir celle qui était en ébullition, elle laissa dans la maison deux petites filles, l'une de 5 ans et l'autre de 3 ans. Malheureusement, en jouant ensemble, elles tombèrent dans le chaudron.

La mère, accourue à leurs cris, les trouva dans un état lamentable ; l'aînée avait reçu des blessures si graves qu'elle est morte après deux jours d'horribles souffrances.

Heureusement, la plus jeune, tombée sur sa sœur, est beaucoup moins atteinte : ses blessures sont légères et elle en sera quitte pour quelques jours de soins.

Macou. — Un crime bien extraordinaire a été commis ces jours derniers à Macou. Un jeune mineur orphelin, Joseph Caudron, qui n'est âgé que de 13 ans et habite chez sa sœur, revenait, vers deux heures et demie du matin, de la fosse Chabaud-Latour, où il travaille. A 150 mètres environ de la maison, un individu embusqué sur la route déchargea sur lui deux coups d'une arme à feu : le premier atteignit le pauvre enfant à la cuisse droite, le second à la joue et à la lèvre supérieure. Ces blessures ne sont pas graves heureusement.

Quant au malfaiteur il prit la fuite et il est resté inconnu jusqu'à ce jour. On a peine à comprendre cet attentat commis contre la vie d'un enfant de 13 ans!

Aire. — Un accident que rien ne pouvait faire prévoir, mais dont les suites ont été funestes, s'est produit mardi dernier.

Plusieurs ouvriers couvreurs travaillaient à la toiture du magasin d'entrepôt de M. Desjardins, négociant à Aire. L'échafaudage mobile venait d'être déplacé et M. Colbaut, maître couvreur, n'avait quitté ses ouvriers qu'après s'être assuré que les pièces étaient parfaitement assujetties. Les travailleurs se rendirent alors à leur poste. Tintillier, âgé de 40 ans monta le premier sur le plancher et à l'extrémité opposée se placèrent Humetz, âgé de 21 ans, Cresson, 18 ans, Favier et Rousselle, 16 ans.

A peine étaient-ils installés qu'un craquement se fit entendre; deux poutrelles en bois de sapin, de 8 centimètres de largeur sur 6 d'épaisseur, venaient de rompre par le milieu. Les planches firent bascule et les quatre malheureux jeunes gens tombèrent lourdement sur le sol, d'une hauteur de 7 mètres. Tintillier eut le bonheur de s'accrocher à une poutrelle restée de son côté et se tint suspendu jusqu'à ce qu'un ouvrier tonnelier présent à cette scène eut appliqué une échelle contre le débris d'échafaudage auquel il était cramponné.

Sous les planches qui étaient tombées à terre, on releva trois victimes grièvement blessées : Favier avait une double fracture de la jambe droite ; Cresson, une fracture au poignet et des contusions aux reins. Rousselle, plus heureux, n'avait que des contusions sans gravité à la tête.

Des soins immédiats furent prodigués aux blessés. Favier et Humetz ont été transportés à l'hôpital. Malgré la gravité de leurs fractures, nous sommes heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que leur état est plus satisfaisant.

(Echo de la Lys).

Calais. — Samedi, au moment du départ du trois-mâts anglais *Lepreaux*, se rendant à Baltimore sur lest, le second et un matelot du bord ont roué de coups un homme de l'équipage, de nationalité russe, et l'ont jeté à l'eau, d'où il a pu fort heureusement être retiré.

Le navire a continué sa route sans s'occuper du sort de ce malheureux qui a reçu les soins réclamés par son état, et s'est enrôlé à bord d'un autre bateau.

— L'affluence des Italiens dans cette ville et leur caractère violent, commencent à lasser les Calaisiens. Des scènes scandaleuses se passent chaque soir dans les taudis où ces étrangers se retirent après leur journée de travail. Un café notamment leur sert de rendez-vous, et toute la population a soin de le tenir en *quarantaine*. Ce qu'il y a de plus regrettable dans cette situation, c'est que les rues ne sont plus sûres le soir et que les agressions nocturnes se renouvellent plus que fréquemment.

Un suicide. — Avant-hier soir arrivait ici par le train de Paris un individu mis d'une manière élégante et d'allures distinguées.

Cet individu se fit conduire par un commissionnaire à l'Hôtel de Dunkerque; hier matin, vers midi, on entendit une détonation, on courut à sa chambre et là on le trouva baigné dans son sang. Il s'était tiré un coup de revolver dans la tempe. La mort a été instantanée.

Son idendité n'ayant pas été reconnue, le cadavre a été conduit à la morgue.

On ignore les motifs de sa funeste détermination.

— Avant-hier soir, un individu âgé d'une cinquantaine d'années et complètement ivre se promenait sur le port. Il finit par tomber à l'eau.

Le bruit de sa chûte attira l'attention du douanier Devisme, de service non loin de là.

Ce dernier appela en toute hâte le brigadier au poste et un autre préposé, qui retirèrent ce malheureux au moyen de la ligne Brunnel.

L'ivrogne, complètement dégrisé par son bain, refusa de donner son nom et regagna son domicile, jurant que l'on ne l'y reprendrait plus.

Marquise. — Dans la commune d'Elinghen, le nommé Glasson, habitant de ce village, a donné une grande preuve de sang-froid et de courage. Il a sauvé une femme qui, dans un état complet d'ivresse, était tombée dans la rivière qui traverse ce petit pays.

Chauny. — La gendarmerie de Chauny vient de mettre en état d'arrestation deux individus, les nommés Boucoronni Giuseppe, 27 ans, et Dellachieso Pascal, 19 ans, originaires d'Italie, et terrassiers employés à la construction du canal de l'Oise à l'Aisne.

Voici dans quelles circonstances :

« Mardi dernier, vers six heures du soir, MM. Descarsin père et fils, de Marizelle, revenaient de la pêche, lorsque sans provocation aucune de leur part, ils se virent entourés par une bande d'une douzaine d'individus; en un instant M. Descarsin père était atteint de douze coups de couteau; son fils, en essayant de le défendre, était également blessé.

» Aux cris des victimes, la gendarmerie accourut ; mais la plus grande partie de la bande s'était enfuie : seuls, les deux individus cités plus haut purent être mis en état d'arrestation.

» Pendant que cette scène sauvage avait lieu, la police recevait une plainte de MM. Tontefer et Lefèvre, entrepreneurs à Neuflieux et Chauny, qui avaient été la veille, victime d'une agression de même nature.

» Tout le pays est encore sous le coup de la profonde émotion qu'ont soulevée ces actes inqualifiables. »

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 6 JANVIER. Eugénie Meurisse, au Pile, maisons Flipo. — Alphonse Petit, rue d'Alma, 72, fort Frasez. — Pierre Sartorius, rue Inkermann, 84. — Louis Henriest, rue Fourcroy, cour Millescamps. — Blanche Vandelannote, rue des Vélocipèdes, 20. — Victor Gilot, rue Turgot, 5, cour Hus.— Jean Schoon, rue de la Perche, 14, fort Sioen. — Georges Longuespé, rue de la Banque, 19. — Henri Salembier, rue Buffon, maisons Salembier. — Richard et Fidèle Sénélar, jumeaux, rue Decrême, 8. — Camille Deboever, rue Turgot, cour Salembier. — Louis Glorieux, rue de Fontenoy, cour Desmet, 5. — Julienne Bascourt, rue de Soubise, 52. — Emile Véran, rue Coligny, maisons Delecomble.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 6 JANVIER. — Clémence Grulois, 33 ans, ménagère, rue du Tilleul, cité Derville, 21. — Louis Desomère, 10 jours, rue de la Banque, cour Desfontaines, 3. — Sophie Cateau, 89 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Pierre Dhalluin, 75 ans, propriétaire, rue Daubenton, 39. — Louis Hespel, 11 mois, ruelle de la Planche trouée, maisons Florin. — Stanislas Nocq, 1 an, rue Jacquart, cour Masurel, 43.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille D'HALLUIN-BOUCHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-François-Joseph D'HALLUIN, trésorier de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement, décédé à Roubaix, le 5 janvier 1882, dans sa 76e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 8 courant, à 8 heures, aux VIGILES, le même jour, à 4 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 9, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée a la maison mortuaire, rue Daubenton, 39.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 9 janvier 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Henri-Joseph VAN DAMME, décédé à Roubaix, le 1er décembre 1881, à l'âge de 24 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église de Croix, le lundi 9 janvier 1882, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur Louis-Joseph DELBERGUE, époux de Dame Joséphine PENNEL, décédé à Croix, le 5 janvier 1879, à l'âge de 48 ans, et de sa fille Philomène DELBERGUE, décédée à Croix, le 1er novembre 1879, à l'âge de 24 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 9 janvier 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Louis DEWYN, époux de Dame Angélique VASSE, décédé à Roubaix, le 9 décembre 1881, à l'âge de 60 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 10 janvier 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Joséphine GALLET, épouse de Monsieur Emile DELEMARLE, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1881, dans sa 27e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église de Croix, le mardi 10 janvier 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond-Joseph MARTINACHE, officier en retraite, membre de la Légion-d'honneur, membre de la société des sauveteurs du Nord, lieutenant des sapeurs-pompiers de Croix, receveur-buraliste des contributions indirectes, époux de Dame Emma-Maria BARTY, décédé à Croix, le 5 janvier 1880, dans sa 50e année.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 9 janvier 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Victoire ROGER, décédée à Roubaix, le 28 novembre 1881, dans sa 78e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

Ostende. — La vente du poisson à la minque d'Ostende a été très-importante pendant le mois de décembre. Voici les chiffres que transmet un correspondant : Poisson de provenance belge, fr. 262,417-55; de provenance française, 65,216-80; de provenance anglaise, 4,488-40; petits poissons, 7,034; en tout, fr. 339,106-75.

Liége. — Un pauvre vieillard de 85 ans, atteint d'une fièvre chaude, avait quitté ses enfants et s'était rendu dans la commune d'Aubel, où un généreux cultivateur l'accueillit. Le matin, sur la foi de personnes de la ferme, ce pauvre vieillard fut déclaré mort. On annonce son enterrement pour le lendemain. On informe les enfants, on commande le cercueil que le menuisier apporte pour y mettre le prétendu mort,

— Navah, lui dis-je, excusez ma vivacité de tout à l'heure.

Je n'avais pas achevé, qu'elle laissait tomber sa tête sur ma poitrine en fondant en larmes.

— Dites-moi que vous ne me grondez pas, monsieur Pépé, murmura-t-elle au milieu des sanglots qui soulevaient sa poitrine, que je ne vous ai pas deplu sans le savoir et que vous me conservez la même amitié. Je craignais que vous ne fussiez fâché contre moi, puisque j'ai le malheur déjà d'avoir perdu votre confiance.

Le reste n'est pas difficile à deviner. J'étais pris à ce piège éternel et délicieux que nous tend, dans les moments de crise, l'attachement de ceux qui nous entourent. Il fallut lui avouer que le motif de ma brusquerie ne venait pas d'elle, mais qu'en vérité je ne savais plus ce que je faisais, et enfin que j'étais bien malheureux. Le moyen ensuite de ne pas confier à son affection inquiète et tendre, qui me faisait des questions si pressantes, bien qu'elles ne manifestassent que par son regard interrogateur, les causes et la nature du malheur qui m'accablait ! Ainsi je fus entrainé, presque malgré moi, à tout lui raconter ; et, comme le chagrin rend exclusif, je ne sus pas saisir un seul instant pour calmer sa souffrance, à elle qui, par une abnégation dont j'aurais dû être confus, affectait de ne s'occuper que de la mienne.

Je n'ai rien à dire pour pallier mes torts, si ce n'est que j'étais absorbé par cet égoïsme inconscient, naïf et cruel des enfants, dont les chagrins sont si impérieusement tyranniques, qu'ils trouvent tout naturel qu'on s'empresse autour d'eux pour les consoler, et ne comprendraient pas qu'il en pût être autrement.

Ce ne fut pas seulement un soulagement moral que m'apporta ma confidence à Navah ; elle y prit un intérêt qui lui suggéra de me donner un conseil.

Tout d'abord, ayant lu mon épître à Maximilienne, que je soumis immédiatement à ses lumières, elle exprima l'avis qu'il ne fallait pas la faire partir.

Fût-ce pour consoler ma petite vanité d'auteur, à laquelle je ne pensais guère cependant ! elle se hâta de tempérer, par des correctifs, la rigueur de sa décision. Ma lettre était charmante, bien sentie, c'était la traduction fidèle de mes sentiments, qui s'y exalaient en toute sincérité, *mais* ce n'était qu'une lettre. En pareil cas, la meilleure ne vaut rien.

Je n'avais qu'un parti à adopter : courir sans hésiter sur les traces de Maximilienne et lui aller débiter tout ce que je voudrais. Elle ne m'écouterait pas, car le plaisir de me revoir emporterait toute sa rancune. Mais, dans l'opinion de Navah, elle me pardonnerait sûrement, parce qu'elle ne pourrait manquer d'être touchée de ma démarche et surtout de mon empressement. C'était précisément pour cela que je devais m'abstenir d'écrire. Une lettre n'est qu'un morceau de papier, qui répondait qu'elle lirait la mienne jusqu'au bout !

Un homme épris qui accourt protester de sa tendresse et la montre, reflétée dans son regard comme en un miroir infaillible, a autrement d'action sur l'imagination et sur le cœur d'une femme !

La bonne Navah se retira consolée et souriante du contentement qu'elle m'avait rendu en un clin d'œil. Son conseil était excellent, si simple, si élémentaire, qu'il était permis de se demander comment mon amour, à défaut de sens commun, ne me l'avait pas soufflé encore. J'avais commis une faute énorme en quittant sur-le-champ Fribourg, en ne restant pas à portée de Maximilienne pour faire ma soumission dès le lendemain de la bataille, lorsque la nuit ayant passé sur la colère de la chère enfant, elle serait, d'elle-même, revenue à d'autres sentiments. Les conséquences de cette faute étaient désastreuses, car non seulement j'avais déjà perdu un jour parce malencontreux départ, mais j'étais maintenant contraint d'en perdre un autre, si ce n'est deux pour rejoindre ma fiancée.

En effet, rien ne m'était plus facile que de descendre du *Burillet* à Thonon, et là de monter à bord du premier bateau qui passerait, se rendant à Évian et à Lausanne. Mais, une fois à Lausanne, ma bonne volonté ne suffisait plus, j'étais aux ordres du chemin de fer. Quelle que fût mon impatience, douze ou quinze heures au moins me séparaient du moment où je pouvais me mettre en route utilement, par la raison qu'il n'y avait plus de train, ce jour-là, à destination de Fribourg; c'est ce dont me convainquit promptement une étude attentive du guide *Privat*

Cette découverte me consterna, et pourtant j'acceptai mon triste sort avec une résignation qui me surprit, tant j'y suis peu enclin par mon caractère ou mes habitudes. Ma desolation n'était pour cela ni moins sincère ni moins profonde ; elle ne resta stationnaire, en présence de ce contre-temps, que parce qu'elle n'était plus susceptible d'accroissement.

J'entends encore la voix de Granjac me disant que la tendresse qu'il éprouvait pour Navah n'allait pas jusqu'à lui ôter l'appétit. Hélas ! que n'avais-je à ma disposition son calme si rempli de sénérité ! Quant à moi, le trouble moral auquel j'étais en proie réagissait avec une influence telle sur mon organisation physique, que, pendant toute cette journée, qui me sembla mortellement longue et morne, je ne ressentis pas un seul instant la faim. Je n'avais pas non plus d'idées de suicide, je ne songeais ni à entretenir ni à détruire en moi la vie : elle m'était indifférente.

Sur l'ordre prévoyant de Navah, ma vieille Jeannette m'appporta un potage ; je l'avalai distraitement, mais j'aurais été fort embarrassé un instant après, de rien préciser à son égard.

Navah insista pour que prisse part au dîner; je refusai de quitter mon antre, et je crois bien qu'à ma honte, je rudoyai encore cette tendre amie. J'eus beau faire, je ne parvins pas à lasser son attachement. Je voulais rester seul; elle vint, malgré moi, s'installer dans mon cabinet, avec un de ces menus ouvrages qui ont le privilège de paraître absorber l'attention des femmes, et qui souvent leur servent surtout à dissimuler leurs impressions. Pendant ce temps, assis devant mon bureau, les deux coudes sur la table, j'étais le plus maussade compagnon qu'on puisse imaginer, un mauvais malade pour tout dire.

Cette pauvre Navah y mettait un vrai dévouement: non contente de me tenir compagnie et d'endosser sans répliquer mes rebuffades et ma méchante humeur, elle essayait de me parler de temps à autre, pour tâcher d'amener dans mes idées une dérivation, de me distraire enfin des tristes pensées qui m'obsédaient.

Quelle patience discrète et tendre, quelle souplesse d'esprit, quelles ressources de délicatesse elle déploya dans cette soirée! Je ne me le rappelle qu'avec confusion ; car, loin de lui avoir gré des efforts qu'elle tentait, par charité pure, pour soulager mon chagrin, en l'empêchant de se cantonner dans l'isolement qui le surexcitait, et en l'obligeant à s'épancher par la parole, je lui opposais une force d'inertie farouche, quasi hostile. Je lui répondais à peine, souvent par monosyllabes. Elle ne se laissa ni rebuter ni décourager.

Elle était d'ailleurs dans le vrai ; son cœur, qui la poussait, la dirigeait sûrement Il fallait absolument avoir raison de mon silence obstiné, elle finit par y réussir. Certains détails se sont effacés de mes souvenirs, grâce à l'extrême préoccupation qui pesait sur moi, et si j'étais mis en demeure de préciser comment cela arriva, j'avoue que je serais hors d'état de le faire ; ce qui est certain, c'est que je quittai la place que j'occupais et allai m'asseoir tout auprès de Navah.

Je suivais des yeux sa main blanche qui, active et preste, voltigeait sur son ouvrage et, parvenue à l'extrémité du fil, redescendait pour s'élever encore, semblable à l'aile entr'ouverte d'un oiseau captif. Appuyé sur sa chaise, les lèvres à son oreille, je lui racontais avec une sorte d'amer plaisir, de quelle manière j'avais fait connaissance avec Maximilienne et comment mon amour pour elle était né.

Il y avait seulement quelques mois, pendant un de mes séjours à Paris, une vieille amie de ma mère que j'étais allé voir m'avait conseillé de me marier et, sans me prévenir, s'était chargée des démarches préliminaires.

Je ne me serais pas décidé aisément, si elle ne m'eût un peu forcé la main. En effet (ceci est une circonstance de ma vie dont je n'aime pas à parler), j'ai déjà failli une fois prendre femme, mon mariage a tenu à bien peu: j'avoue même, en toute sincérité, qu'il n'a manqué que par une considération indépendante de ma volonté : j'ai été refusé.

Cette dame était en relations avec la famille de Maximilienne ; Je n'appris ce dont il s'agissait, que lorsqu'on me dit que je serais agréé si je me présentais. On me répéta tant que Maximilienne me convenait parfaitement; de son côté, elle admit avec un si aimable empressement que j'étais le mari de ses rêves, que je n'osai résister. Et puis elle était charmante, et insensiblement mon cœur se prit.

Navah, qui ne l'avait jamais vue, me demanda mille détails ; de là de nombreuses questions auxquelles je répondis de mon mieux, mais qui, parfois, n'étaient pas sans m'embrasser. Il m'est arrivé de rester court ou de sourire, et même, dans une ou deux occasions, en dépit de ma douleur, je me suis laissé aller à un franc éclat de rire. Au reste, Navah ne se scandalisa pas de ma gaieté et la partagea de bonne grâce.

C'est que, comme toutes les personnes simples, candides, foncièrement bonnes, elle juge des autres d'après elle-même, en sorte que quelques-unes de ses questions faisaient avec la réalité un contraste plus risible encore que saisissant.

Ainsi, elle s'était figuré que Maximilienne devait être une femme sérieuse. Pauvre petite ! elle qui s'endort à la seconde page d'un livre, à moins que ce ne soit un roman : encore ne le lit-elle pas, son premier soin est de regarder comment il finit. Mais elle ne résisterait pas à une conversation grave ! sa ravissante tête éclaterait. — De quoi parlait-elle alors, demandait naïvement Navah ? La belle question ! Elle parle de tout et d'autre chose encore, surtout des toilettes. Celles qu'elle a, celles qu'ont ses amies et celles qu'elle projette, constituent un aliment inépuisable à ses entretiens, et sa jolie langue rose ne se fatigue pas aisément.

(A suivre)

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.